Règlement à l'amiable compliqué

Par AntoineRD
Bonjour,
Après quelques différents auprès d'un client sur une prestation, je me retrouve dans une situation où ce dernier se dit être légitime de refuser le paiement. Estimant qu'un préjudice à l'encontre de sa société a été porté (or, le client n'a jamais été une quelconque entreprise.

Estimant qu'un préjudice à l'encontre de sa société a été porté (or, le client n'a jamais été une quelconque entreprise, mais bien un particulier, le devis en faisant preuve, est-ce un motif pouvant être retenu contre moi ?) invoquant notamment l'article "L217-14 et -15 du Code de la consommation" pour refuser de me payer plaidant un défaut de conformité du bien délivré. (Seule une décision de justice pourrait trancher cette question ?)

J'ai fait savoir à cette personne qu'il est dans mon droit de réclamer une injonction de payer en vue des engagements inscrits sur le devis signé, qui furent respectés de mon côté.

Serait-ce possible d'avoir des précisions sur la marche à suivre ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

La procédure est présentée sur cette page :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1746]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1746[/url]